

Avec la popularité croissante des véhicules électriques [VE], stimulée par les initiatives gouvernementales, le besoin de directives claires en matière de sécurité incendie dans les parkings augmente.

Les incidents impliquant des VE ont conduit à divers conseils et questions concernant les exigences spécifiques de sécurité incendie pour les parkings accueillant des VE.

Pour répondre à ce besoin, la deuxième version du Code de Bonne Pratique de Fireforum [CBP] a été publiée le 3 octobre 2023. Ce document fournit des directives pour la gestion de la sécurité incendie dans les parkings où des VE sont présents.

En mars 2022, le ministre de l'Intérieur a ordonné l'élaboration d'une législation supplémentaire pour la sécurité incendie dans les parkings avec des véhicules électriques. Cette tâche a été confiée au Conseil supérieur de Sécurité contre l'Incendie et l'Explosion, qui a actuellement préparé une nouvelle législation [Arrêté Royal Véhicule électrique, AR VE].

Une nouvelle législation attendue en 2025

La nouvelle législation [AR VE] devrait être publiée en 2025.

La date exacte de publication dépendra des formations gouvernementales, des traductions et du consensus des parties concernées.

Cette décision introduit une **approche axée sur la performance**, avec des exigences fonctionnelles pour les parkings accueillant des véhicules électriques.

Une partie importante de cette approche est qu'une **analyse de risque** doit être effectuée lorsque des VE sont admis dans un parking. L'étendue et les détails de cette analyse de risque dépendent de facteurs tels que la taille du parking, le nombre de niveaux souterrains, la présence et l'emplacement des bornes de recharge, etc.

Objectifs essentiels de la sécurité incendie

Le CBP sert de guide pour effectuer l'analyse de risque et déterminer les mesures de sécurité incendie nécessaires.

Ce document décrit les **six objectifs essentiels** qui seront imposés dans le futur AR VE. Il y a un chapitre sur les risques spécifiques et un chapitre sur les 6 objectifs essentiels [auxquels les parkings fermés doivent répondre] :

1. Le parking est séparé par des cloisons coupe-feu des autres parties du bâtiment et offre une stabilité suffisante en cas d'incendie.
2. L'atmosphère ne peut jamais devenir explosive.
3. Le déclenchement d'un incendie ou d'une situation dangereuse est communiqué le plus rapidement possible à tous les occupants et aux services de secours.

4. La chaleur et la fumée d'un incendie ne constituent pas un danger pour les occupants pendant le temps nécessaire pour atteindre un endroit sûr.
5. La chaleur et la fumée d'un incendie n'empêchent pas les pompiers d'intervenir en toute sécurité.
6. Après l'extinction de l'incendie, le retrait et le suivi du véhicule électrique peuvent être effectués sans un engagement excessif des pompiers en termes de temps et de ressources.

Une première conclusion importante est que les parkings conformes aux Normes de Base de Sécurité Incendie 2022 répondent automatiquement aux cinq premiers objectifs essentiels. Seul le sixième objectif nécessite encore un développement supplémentaire.

Pour les parkings plus anciens, datant d'avant le 1er juillet 2022, il est important de vérifier d'abord s'ils sont conformes aux réglementations en vigueur à l'époque, puis de déterminer comment atteindre les six objectifs.

Conclusions

La croissance du nombre de véhicules électriques nécessite des mesures de sécurité adaptées dans les parkings.

La législation attendue en 2025 introduit une approche axée sur la performance, obligeant les propriétaires de parkings à effectuer des analyses de risque et à mettre en œuvre des mesures ciblées, tant pour les parkings existants que pour les nouveaux.

Avec les six objectifs essentiels et les directives du Code de Bonne Pratique de Fireforum [CBP], un cadre solide est fourni pour garantir la sécurité dans les parkings avec des véhicules électriques.